

cn.  
IV

Comité  
National  
des Interprofessions  
des Vins à appellation  
d'origine et à indication  
géographique

COMpte-RENDU

# CONSEIL EXECUTIF

10 SEPTEMBRE 2020



Présents : BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC), BERNARD Michel (CNIV), BOSSAN-REDON Cécile (InterBeaujolais), BOVA Fabien (CIVB), CARRERE Michel (IVSO), CHAPOUTIER Michel (UMVIN), DE LARQUIER Jean-Bernard (CNIV/CNPC), DE LORGERIL Miren (CIVL), DUTOUR Jean-Martin (Inter Loire), EYMARD Brice (CIVP), FARGES Bernard (CIVB), FLOCH Claire (CNPC), JAARSMA Rosalinde (BIVC), LEPRESLE Krystel (Vin & Société), NAULIN Sylvain (Inter Loire), OZANAM Nicolas (UMVIN), PAJOTIN Valérie (ANIVIN), PELLEGRIN Jean-Claude (Intervins Sud-Est), PERRIN Vincent (CIVC), RAVOIRE Roger (Intervins Sud-Est), RIOU Christophe (CNIV/IFV), ROCQUE Anastasia (CNIV/IFV), ROSAZ Eric (Inter Rhône), TESSON Eric (CNAOC), FRANJUS-GUIGUES Dorothée, IMBERTI Marie-Henriette, CHANEL Floriane et AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Ce Conseil exécutif se tient en visioconférence, conformément aux recommandations de l'État.

Il est rappelé au Conseil exécutif qu'une nouvelle visioconférence se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre afin de poursuivre le travail de l'organisation de la filière et les objectifs du Cniv.

## **1. SUITES DU TRAVAIL SUR LES OBJECTIFS DU CNIV**

Jean-Marie Barillère présente aux membres du Conseil exécutif ce qui ressort de la note qui leur a été communiquée le 4 septembre. Il est proposé que les réflexions portent sur trois étapes :

- La mise en place d'une structuration de concertation au sein de la filière permettant de coordonner les actions d'accompagnement et les actions lobbystiques ;
- Une modification des systèmes de gouvernance, en particulier du Cniv et de Vin & Société, sans affecter les structures juridiques, en instaurant un principe de majorité en lieu et place du consensus ;
- Retenir quatre grands thèmes d'action avec des commissions dédiées, présidées par un élu d'interprofession et suivi par un cadre du CNIV.

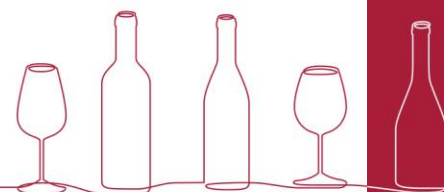
Le débat sur cette feuille de route est ouvert.

Il est relevé que le mode de fonctionnement de Vin & Société ne peut pas être réglé par le Cniv. Or, la situation est critique. C'est aux interprofessions de se positionner rapidement.

Différents échanges confirment ces grandes orientations. Les organismes payeurs doivent assurer la prise de décision. Pour le fonctionnement des missions dévolues à Vin & Société, mais aussi à terme pour les autres missions des interprofessions, un chapeau commun est nécessaire (Conseil exécutif ou stratégique). Par ailleurs, la coordination et la structuration de l'échange avec les organisations professionnelles doit être mise en place.

Parallèlement, une note sur les critères mis à jour des grilles de financement figure dans les documents de séance. Un retour des interprofessions est attendu.

S'il est relevé que les interprofessions ont une position forte en région, et semblent être les interlocuteurs privilégiés des autorités administratives dès que besoin, le Cniv n'a a priori pas toujours ce rôle au niveau national : il doit être affirmé.



Le Conseil exécutif valide la création d'un groupe de travail mené par Bernard Farges afin de se positionner sur l'avenir du CASDAR.

En parallèle, le Groupe présidé par Jean-Bernard de Larquier sur les objectifs du Cniv poursuit son travail. La fédération des régions doit être définie et organisée de manière claire avant de pouvoir assurer le poids politique de cette structure nationale. Les débats reprendront lors de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre.

## **2. BUDGET DU CNIV**

Le Conseil exécutif est informé que le travail sur une baisse du budget du Cniv est en cours, et sera présenté lors de la prochaine réunion.

Un point d'attention est fait sur le Salon de l'Agriculture 2021, dont la tenue est incertaine. Si la subvention a été attribuée par FranceAgriMer, aucune décision d'engagement définitif ne sera prise pour le moment.

Concernant la réalisation de la plateforme de marque France, les interprofessions ont été sollicitées pour déployer un montant supplémentaire afin de mener une phase de test auprès de prescripteurs étrangers.

Le Conseil exécutif valide le budget supplémentaire de 10 000 € sur la marque France.

S'agissant de la partie études, la Commission économie a travaillé sur un projet de budget qui sera également présenté lors de la prochaine réunion et sur lequel, entre temps, les Interprofessions sont invitées à se positionner.

## **3. REFORME DE LA PAC**

Au niveau européen, les discussions autour de la réforme de la PAC se poursuivent. Pour rappel, le Cniv défend plusieurs amendements qu'il a portés, contenus dans différents rapports :

- L'élargissement du champ d'application des délais de paiement dérogatoires aux vins par voie d'accord interprofessionnel,
- La capacité des organisations interprofessionnelles à déroger aux règles de concurrence dans certaines circonstances en particulier pour les produits sous appellation d'origine et indication géographique,
- La fin de la règle du 3+2 dans les programmes de promotion,
- L'inclusion des études économiques et de la recherche dans les actions admises au titre de la promotion sur le marché intérieur.

Si ces amendements sont défendus par la Commission de l'Agriculture du Parlement européen, des actions lobbyistiques du Cniv et du Cliaa sont en cours, en particulier sur les questions liées aux règles de concurrence.



L'attention du Conseil exécutif est attirée sur le fait que nous arrivons au processus final au niveau du Parlement européen, les débats doivent se poursuivre au trilogue (discussions entre le Parlement, le Conseil et la Commission) ; le soutien des organisations européennes est nécessaire.

\*\*\*

